

### Définition des zones PLUiH

UA : Zone centrale à forte densité  
 UAa : Zone centrale à forte densité présentant un caractère architectural particulier  
 UAb : Zone de centre bourg historique dense  
 UE : Zone mixte pavillonnaire, de collectifs, d'activités ou de centre boug  
 UEc : Zone pavillonnaire des cités minières  
 UR : Zone de hameau soumise au règlement national d'urbanisme  
 UF : Zone de friche industrielle en mutation  
 UX : Zone d'activités industrielles, de service, de bureaux  
 UXa : Zone d'activités existantes en milieu résidentiel  
 UXh : Zone d'activités de service, de bureaux  
 UXz : Zone d'activités insuffisamment équipée  
 UY : Zone d'activités commerciales  
 AU : Zone d'urbanisation future  
 AUD : Zone d'urbanisation future différée  
 A : Zone agricole  
 Am : Zone maraîchère en îlots urbains  
 N : Zone naturelle protégée  
 Nd : Zone naturelle d'ancienne décharge  
 Ne : Zone naturelle dédiée aux centrales photovoltaïques  
 Nf : Zone de mise aux normes des activités existantes  
 Nj : Zone naturelle de jardins  
 Np : Zone d'emprise de l'aérodrome  
 Nx : Zone de carrière  
 Nl : Zone naturelle de loisirs  
 NLu : Zone naturelle de loisirs liée aux parcs urbains  
 NLS : Zone naturelle de loisirs liée aux équipements sportifs et de loisirs  
 NLI : Zone naturelle de loisirs liée aux équipements touristiques  
 NLh : Zone naturelle de loisirs liée aux secteurs nécessitant de l'hébergement touristique


### Légende du Plan de zonage

#### Prescriptions

- Emplacements réservés
- Réservoirs de biodiversité bocage/rpisylv
- Réservoirs de biodiversité forêts
- Bâti pouvant changer de destination
- Milieux humides

#### Autres informations

- Distance d'éloignement des exploitations agricoles



## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUiH)

Valant Schéma de Cohérence Territoriale

### 3-2-a Plan de zonage

Commune de SAINT-LAURENT-D ANDENAY

Echelle : 1 : 6000

